

Le tracé de Saint-Briac confirmé : une "belle victoire" pour les défenseurs du sentier littoral

La Cour administrative d'appel de Nantes a confirmé le tracé du sentier littoral de Saint-Briac, objet de multiples rebondissements judiciaires depuis une quarantaine d'années.



Dans ses arrêts rendus le 12 octobre 2021, la Cour administrative d'appel de Nantes a confirmé le tracé du sentier littoral de Saint-Briac. ©Archives / Le Pays Malouin
Par **Rédaction Saint-Malo du Pays Malouin** Publié le 12 Oct 21 à 18:57

Une énième décision de justice est tombée, ce mardi 12 octobre 2021, concernant le **sentier littoral de Saint-Briac-sur-Mer**. Sera-t-elle la dernière concernant cette affaire vieille d'une quarantaine d'années ? L'avenir le dira...

En tout cas, **l'association des Chemins de ronde d'Ille-et-Vilaine** salue aujourd'hui le jugement de la Cour administrative d'appel de Nantes, qui a rejeté les recours des propriétaires riverains. Ceux-ci contestaient l'arrêté préfectoral du 4 février 2015, celui qui a enfin permis d'ouvrir le sentier aux promeneurs en 2019.

Les risques « peuvent être prévenus »

Autrement dit, le tracé actuel se trouve bel et bien confirmé par la justice. Aux plaignants qui estiment que l'emprise choisie par l'État fait courir un danger, et accentue « la dégradation du sol de leur propriété », les juges administratifs ont en effet répondu que les risques liés à « l'état actuel de la falaise » peuvent être prévenus « par des travaux de confortement ».

Ils ont aussi considéré que la fameuse piscine longée aujourd'hui par les promeneurs, construite « au demeurant sans déclaration préalable », « ne constitue pas un obstacle au cheminement des piétons, dès lors qu'un passage est possible entre la falaise et la piscine, des rambardes ou clôtures peuvent être installées de part et d'autre ».

« Une belle victoire »

« C'est une belle victoire pour les associations, Amis des Chemins de Ronde, Association Dinard Côte d'Émeraude Environnement, Cercle des Amis de Saint-Briac et de la Côte d'Émeraude, et pour l'État qui inlassablement ont œuvré pour que le cheminement piétonnier se réalise », réagissent par communiqué les inlassables défenseurs de la servitude de passage sur le littoral.

Le président des Amis des chemins de ronde, Patrice Bauché, se réjouit d'ailleurs que « les promeneurs puissent enfin profiter librement d'un sentier aux paysages enchanteurs ».

Pour le vice-président, Gérard Prodhomme, « la victoire a été possible, malgré les moyens financiers des opposants, parce que les associations ont travaillé de concert avec l'État, sous-préfecture et DDTM, qui ont agi avec détermination pour que la loi s'applique mais aussi parce que la population s'est mobilisée à nos côtés et parce que les médias, que nous remercions, ont fait écho au travail quotidien des militants qui se battent pour ouvrir les chemins du bord de mer ».

« Le combat continue »

Même si le Conseil d'État est déjà intervenu dans cette affaire aux multiples rebondissements judiciaires, les plaignants de Saint-Briac-sur-Mer ont théoriquement la possibilité, jusqu'au 12 décembre 2021, de le saisir à nouveau.

Quoi qu'il en soit, « le combat continue » pour les Amis des chemins de ronde : « Nous espérons participer prochainement à l'inauguration du sentier malouin en bord de Rance entre Corbières et Briantais puisque la Ville de Saint-Malo et l'État semblent s'être mis d'accord pour agir. Nous portons aussi le projet d'un sentier autour de l'anse de Rothéneuf, entre Notre-Dame-des-Flots et l'île Besnard. »